

DÉPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE SAINT-BONNET-DU-GARD

RÉVISION DU P.O.S. VALANT ÉLABORATION DU P.L.U.

- 4.2 -

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (D.P.U.)

DOSSIER ARRÊT DE PROJET

Prescription par D.C.M. du 26/06/2012
Arrêt du projet par D.C.M. du 24/01/2019
Approbation par D.C.M. du

Avec le concours de.

Mairie de Saint-Bonnet-du-Gard

Hôtel de ville
Place de la Fontaine
30210 Saint-Bonnet-du-Gard
Tél. 04.66.37.20.11
Fax. 04.66.37.17.34
communedestbonnet@wanadoo.fr

Urba.pro Urbanisme et projets

15 rue Jules Vallès
Résidence le Saint-Marc
34200 SETE
Tel.04.67.53.73.45
Fax.04.67.58.37.31
urba.pro@groupelamo.fr

SAINT-BONNET-DU-GARD

RÉVISION DU P.O.S. VALANT ÉLABORATION DU P.L.U.

ANNEXES

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

La délibération du Conseil Municipal édictant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines du plan local d'urbanisme sera prise à l'approbation du présent dossier de P.L.U..